

## Rapport

### CONCLUSION

« Au terme de son rapport, la mission a acquis la conviction que le redressement de la situation financière de la collectivité est possible et reste un objectif réaliste. Cela suppose cependant des décisions rapides et courageuses, qui ne peuvent être des demi-mesures.

Deux risques immédiats pèsent sur la mise en œuvre de ce redressement :

- celui d'une mise entre parenthèses de fait des préoccupations budgétaires, financières et d'ajustement économique, pendant la période consacrée à la réforme institutionnelle et aux futures élections. C'est une constante dans l'histoire récente de la Polynésie française que d'occulter ces questions. Simon Nora, dans son rapport de mission en Polynésie française, en 1976, faisait remarquer (pour expliquer les difficultés à changer le modèle de croissance) que « les politiciens locaux, de la majorité ou de l'opposition, liés au « système » et aux intérêts économiques qu'il suscite, réussiront à masquer les problèmes de fond par une agitation sur les questions économiques et budgétaires soient au cœur de la campagne électorale;
- celui d'une absence de décision, risque au moins aussi important que le risque budgétaire proprement dit. Le redressement de la situation de la collectivité à l'horizon 2014 n'est possible qu'avec des décisions prises à l'automne 2010. Or, une grande partie d'entre elle relève d'une loi du Pays ou d'une délibération de l'Assemblée. Des consensus seront nécessaires.

Dans ses recommandations, la mission n'a pas fait le choix d'une augmentation des prélèvements obligatoire par de nouveaux impôts (autres que des recettes de poche) ou par une augmentation des taux d'impôts existants préférant optimiser et améliorer le rendement des impôts existants. Elle a considéré que le maintien de la consommation, l'accroissement de la pauvreté et la relance des investissements et de l'emploi justifiaient surtout des mesures de rigueur sur le volet « dépenses » du territoire. Pour autant, des réformes fiscales devront être engagées progressivement et dans la durée pour d'une part, ouvrir la Polynésie française sur l'extérieur, d'autre part, alléger la charge fiscale pesant indirectement sur le consommateur et transférer celle-ci vers des ménages en fonction de leurs revenus et de leurs patrimoines. A ce titre, la perspective d'une imposition équitable sur les revenus des ménages pourrait être envisagée favorablement de manière pragmatique et progressive, en substitution d'impositions archaïques et/ou indirectes.

Les recommandations faites par la mission sont nombreuses et portent sur un grand nombre de dépenses et de politiques publiques. Il y a là une boîte à outils qui pourrait autoriser des arbitrages par la collectivité. Ceci dit, le maintien de tensions sur la section d'investissement, préjudiciable à la relance, ne permettra pas à la collectivité de différer très longtemps des solutions ayant un effet direct et plus significatif sur le retour à l'équilibre, la cession des parts

du Pays dans la SOCREDO ou d'autres entreprises ou des fermetures totales d'établissement publics, SEM ou GIE.

Dans un certain nombre de cas, le territoire pourrait demander l'assistance technique de services de l'Etat. Mais, si les décisions nécessaires au redressement de la collectivité n'étaient pas prises en temps voulu par les institutions de la Polynésie française, des mesures d'ajustements plus difficiles à supporter deviendraient nécessaires :

- une forte augmentation des prélèvements fiscaux (augmentation des taux de TVA ou de droits sur la consommation) deviendrait inéluctable et pèserait sur l'ensemble de la population et la consommation des ménages ;
- des baisses significatives de rémunérations, notamment chez les agents publics ;
- une reprise en main du budget de la collectivité par le Haut-Commissaire – et, par subventions interposées, de celui de la Caisse de Prévoyance Sociale – après saisine de la chambre territoriale des comptes. »